

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an 30 fr.

Six mois 16

Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.

Six mois 18

Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez DONGRELL et BULLIER,

Place de la Bourse, 32 ;

A EWIG,

Rue Fiechtler, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Mai 1880.

Chronique générale.

Hier, il y avait grande affluence à la Chambre des députés. La consigne donnée aux huissiers était des plus sévères.

M. Gambetta occupait le fauteuil de la présidence. Tous les ministres étaient au banc du gouvernement. L'ordre du jour épuisé, M. Lamy est monté à la tribune.

M. Lamy a fait un discours très-éloquent au nom des vrais libéraux. Il a revendiqué les réformes libérales de 1789 et fêtré les crimes de 89. La République actuelle ne doit pas s'inspirer du despotisme de 1793 ou de la force brutale du premier Napoléon enivré par la victoire.

M. Cazot a répondu au nom du gouvernement qui appliquera les décrets sous sa responsabilité. L'ordre du jour pur et simple sera voté par la majorité républicaine.

— Il est probable que M. Lepère quittera très-prochainement le ministère de l'intérieur. Il y avait déjà longtemps, dit le *National*, que cette résolution était arrêtée en principe.

Les ministres ayant décidé dans le dernier conseil que M. Lepère, bien que ministre des cultes, ne serait pas chargé de répondre à l'interpellation Lamy, le ministre a laissé entendre à M. de Freycinet qu'il était prêt à donner sa démission.

Dans ce cas, le président du conseil offrirait, d'après le *National*, la succession de M. Lepère à un membre de la gauche républicaine.

— La Chambre a continué samedi la discussion du tarif sur les produits fabriqués. Le droit de 4 fr. 50 sur les vins étrangers a été adopté. On a repoussé un amendement de M. Guichard, tendant à abaisser de 15

degrés à 12 le titre au-delà duquel les vins payent un droit de douane sur l'alcool qu'ils contiennent. La discussion du tarif continuera vendredi.

— L'affiche relative à l'exclusion de M. Godelle est placardée dans les vingt arrondissements de Paris.

— Tout n'est pas miel dans les relations du gouvernement avec la Chambre des députés. Il y a même entre eux d'assez sérieux dissentiments qu'il y a lieu d'énumérer, afin de montrer quelles sont les tendances de cette Chambre :

Dissentiment sur la proposition Bert-Labuze, relative à l'établissement du service militaire pour les membres du clergé. Le gouvernement demande l'ajournement. Tout fait prévoir que la Chambre y sera contraire.

Dissentiment sur la question de la magistrature. La Chambre réclame la suspension de l'inamovibilité. Le cabinet ne veut pas s'y résoudre.

Dissentiment sur le projet Paul Bert, relatif à l'instruction primaire, dont le gouvernement accepte les dispositions concernant la gratuité et l'obligation, dont il écarte celles qui concernent la laïcité, sous le prétexte que les maîtres laïques font défaut, en réalité parce qu'il a peur d'ameuter contre lui l'opinion publique. La Chambre consent à ne pas laïciser sur-le-champ les écoles, mais elle veut laïciser les programmes d'études, en bannir l'enseignement religieux... et là encore le gouvernement recule.

Enfin, dissentiment quant au droit de réunion que la Chambre et le cabinet ne comprennent pas de la même manière.

On peut voir à ces traits que M. de Freycinet, qui avait cru, en cédant sur certains points, obtenir gain de cause sur d'autres, est malgré tout amené de plus en plus dans une impasse d'où il ne sortira que par la soumission ou par la démission.

— Jeudi, M. de Villiers et après lui M. Robert Mitchell questionneront le gouvernement au nom de la liberté de la presse, sur les poursuites exercées contre le *Triboulet*, tandis que tant de feuilles à images peuvent in-

sulter impunément le clergé et les conservateurs. — (*Le Constitutionnel*.)

— M. Jules Simon a reçu par lettres quatre menaces de mort, depuis qu'il est question de le nommer à la présidence du Sénat, par suite de la démission de M. Martel.

— Les grèves successives qui éclatent depuis quelque temps inquiètent vivement le gouvernement ; elles vont être l'objet d'une enquête et d'une étude sérieuse, non pas au point de vue politique, mais au point de vue social. Des rapports circonstanciés ont été demandés à ce sujet aux préfets.

— Les scrutins pour la formation de la commission sénatoriale des tarifs de douanes, qui ont donné neuf sièges de commissaires aux protectionnistes contre six aux libre-échangistes et trois aux partisans du *statu quo*, paraissent encore avoir augmenté le désir de la Chambre basse de traîner la discussion des tarifs en longueur. Il serait question de ne plus consacrer que deux jours par semaine à cette discussion. MM. de Lareinty, Pouyer-Quertier et Ancel font partie de la nouvelle commission du Sénat.

— L'Union croit savoir que la querelle entre MM. de Freycinet et Ferry, au sujet du voyage de Lille, aura pour conséquence d'empêcher M. le président du conseil d'intervenir dans le débat sur l'interpellation Lamy.

— Le décret qui nomme M. Léon Say ambassadeur à Londres ne donne aucun motifs du rappel du vice-amiral Pothuau. Ce rappel est une révocation pure et simple.

Il y a quatre mois, dans les premiers jours de janvier, le vice-amiral Pothuau, dans une lettre adressée au *Moniteur universel*, parlait « de l'accueil courtois et amical » qu'il avait trouvé auprès du nouveau ministre, M. de Freycinet.

Aujourd'hui, il est mis à pied comme un fonctionnaire qui déplaît. Le gouvernement devrait bien fournir quelques explications d'un changement que rien ne justifie.

Jusqu'à ce que le gouvernement nous

donne le mot de l'énigme, nous croirons que le vice-amiral Pothuau a été épuré, suivant la mode actuelle. Il ne saurait s'en plaindre du reste, car il se trouve en bonne compagnie ; il prend rang dans la classe des honnêtes gens injustement frappés par la République.

**

Le *Gaulois* rapporte, en ces termes, un détail caractéristique de la révocation brutale du général Vinoy :

« Enfin, il y a quelques jours, six semaines peut-être, j'étais à la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur. Nous cautions de sa révocation annoncée et réclamée par la Justice.

« Je sais bien qu'ils me détestent, disait Vinoy, mais ils me laisseront tranquille. M. Grévy me l'a promis, et c'est un honnête homme, celui-là.

« Ah! M. Grévy vous a promis?... »

« Oui, ce matin même. Je suis allé lui demander à l'Élysée s'il était vrai qu'on voulait me fendre l'oreille, et il m'a dit ceci : « Ne craignez rien, général, si vous quittez la grande chancellerie, c'est que je quitterai la Présidence. Nous partirons ensemble. »

« Le lendemain matin, M. Grévy signait la révocation du général Vinoy.

« C'est un caractère. »

**

UN ACTE D'INGRATITUDE.

Le général Vinoy était un des plus vieux, un des plus glorieux soldats de l'armée française. On pourrait dire de lui comme on l'a dit de Chevert : « que le titre seul de maréchal de France a manqué, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle. » Le nom de Vinoy est inscrit à toutes les pages de notre histoire militaire contemporaine. Il a pris part notamment, comme général de brigade, à l'assaut de Malakoff. Il s'est signalé en Italie et s'est illustré enfin dans la dernière guerre par les services qu'il a rendus à la défense de Paris.

BULLETIN DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

II

C'est au berceau que s'inculquent les principes sacrés d'une solide éducation religieuse, si utile à tout, indispensable aux femmes. Pénétrée de cette vérité, ma mère m'enseigna les éléments de ma religion, m'apprit à connaître Dieu, à le prier de veiller sur moi, et de protéger mes parents et mon parrain. J'idolâtrais ce dernier, nous étions une paire d'amis ; il savait si bien faire rire sa petite brucette ! Nul ne s'entendait mieux que lui à amuser un enfant ; et maintes fois, à la façon d'Henri IV, sans égard pour son uniforme, on le surprit, assis à terre, jouant avec moi. Il figurait au nombre de mes professeurs ; mais je ne recommande pas sa méthode aux mères qui exigent que leurs enfants soient des exemples de sagesse et leur rapportent les médailles d'honneur des pensions.

Plus avancé que Molière, le colonel prétendait qu'une femme ne devait pas même distinguer un pourpoint d'un haut-de-chausses ; qu'il lui était

bien plus utile de se fortifier le corps par des exercices gymnastiques, de monter à cheval pour se donner de l'aplomb, d'acquérir de l'adresse en faisant des armes, et, mettant en pratique ses théories, il fermait mes petits poings, suivant les règles de la lutte, et m'invitait à le boxer de toutes mes forces. Le grand enfant riait aux larmes de me voir, l'œil enflammé, les poings crispés, cramponnée à sa jambe, essayer résolument de le renverser. Parfois il se laissait tomber sur le parquet, et admirait ma force athlétique. Alors quelle joie pour moi !... Je riais, je sautais, je m'appelais mon mari, je voulais l'épouser.

Pour encourager mes progrès sur le piano, un jour que je lui jouais (tout mon savoir) une gamme en do majeur, embellie de variations inédites qui la transformaient en une fantaisie agaçante d'originalité, mon parrain me fit planter là « ce coffre à migraine », ainsi qu'il appelait l'instrument, et me dit de le suivre au jardin, où il allait me donner une leçon d'équitation.

— L'équitation !... qu'est-ce que c'est que ça ? lui demandai-je.

— Tu vas l'apprendre, me répondit-il ; regarde ce mouton barnaché, il l'appartient, et l'allée principale est une grande route que tu vas parcourir en amazone. Allons !... hop !... hisse !...

Et il m'installa sur le dos de la douce bête. Bien en selle, la promenade s'effectua sans en-

combres. Ma mère guidait le mouton ; mon père surveillait du regard écuylère et monture, et le colonel applaudissait à ma vaillance.

Je ne puis me rappeler sans émotion ces belles années de mon enfance, de cet âge heureux que l'enfant n'apprécie pas, que l'adolescent se félicite d'avoir franchi, que l'homme regrette toujours !

Alors ma destinée me souriait, elle ne me montrait que fleurs. On écartait soigneusement de mon chemin les épines et les cailloux qui eussent pu me blesser le visage, me meurtrir les pieds ; si quelques aspérités arrêtaient ma marche chancelante, mes parents attentifs me prenaient dans leurs bras, me pressaient sur leur sein et ne me laissaient continuer ma route qu'après l'obstacle franchi. Ah ! petite colombe de l'arche paternelle, chacun de vos jours vous apportait une caresse, un sourire, une bénédiction !

Il n'était pas jusqu'à l'étude, si pénible pour les enfants, que l'on ne sût me rendre agréable. Assise sur les genoux de ma mère, j'écoutais avec plaisir les histoires qu'elle me racontait dans le but de m'instruire. Elle trouvait, cette bonne mère, que les livres sont rarement écrits en un style à la portée de l'intelligence des enfants ; qu'ils sont ou trop arides ou trop élevés ; et elle récitait de vive voix les belles pages de l'histoire du peuple de Dieu, avec cette éloquence, ce style maternel qui émeut l'âme de l'enfant et en grave les principaux traits

dans la mémoire, résolvant ainsi le difficile problème de me faire apprendre sans apprendre.

On excitait mon émulation par des récompenses ; si le succès couronnait mes efforts, mes triomphes classifiés se célébraient aux fêtes de certains saints du calendrier.

Un d'entre eux, saint Nicolas, plus aimable que ses confrères, daignait me rendre annuellement visite le 5 décembre. J'avais trois ans, et j'habitais encore Metz, une de ses villes de prédilection, lorsque je le vis pour la première fois. L'on prit soin de m'avertir longtemps d'avance de son apparition miraculeuse et des présents dont il me comblerait si j'étais sage.

Désireuse d'en obtenir, je m'efforçais de l'être.

A trois ans, pourvu que l'on ne pleure pas trop quand on vous lave la figure, qu'on se tienne tranquille à table et qu'on ne brise pas la vaisselle, on obtient facilement un prix de sagesse. J'avais mérité le mien ; j'attendais le bienheureux évêque.

Un 5 décembre, mes parents réunirent quelques amis et leurs enfants, invités à recevoir comme moi les dons du saint.

Toute la soirée, nous tourmentâmes les invités de nos questions curieuses, les priant de nous décrire le costume du saint, de nous débiter le discours qu'il nous tiendrait, etc. ; nous étions insatiables de renseignements.

Soudain une cloche résonne au loin, celle de

Il serait facile de retrouver au *Journal officiel* du temps les témoignages de gratitude rendus au commandant du 13^e corps par le gouvernement de la Défense nationale.

On ne querellait pas alors les généraux sur leurs opinions, et quand Vinoy ramena sous les murs de Paris le corps d'armée qu'il avait arraché comme par miracle à la déroutée de Sedan, il eût été difficile de prévoir que ce même gouvernement républicain qui lui prodiguait les effusions de sa reconnaissance, lui enlèverait un jour la chancellerie de la Légion-d'Honneur, comme à un soldat suspect et à un serviteur peu sûr.

Cet acte d'ingratitude, cet outrage immérité *a*, sans nul doute, abrégé les derniers instants de l'ancien commandant du 13^e corps. Des politiciens qui n'ont cherché dans les désastres de leur pays que l'occasion d'avancer leur fortune personnelle ont enlevé au général Vinoy la récompense de cinquante années de services. Ils ont arraché ce vieux soldat à sa retraite glorieuse. Ils se tromperaient singulièrement s'ils s'imaginaient avoir ajouté par cet acte d'ingratitude quelque chose à leur popularité dans l'armée. *(Moniteur.)*

Les obèques du général Vinoy ont été célébrées hier à midi à Saint-Philippe-du-Roule. La petite église du faubourg Saint-Honoré était trop étroite pour contenir la foule compacte qui était venue rendre les derniers devoirs à l'ancien grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, si indignement révoqué par M. Grévy; elle était entièrement tendue de noir, et le catafalque orné de drapeaux tricolores s'élevait, entouré de lumières, au milieu de la nef.

Le cortège funèbre est arrivé à midi précis à Saint-Philippe; les honneurs militaires étaient rendus par un escadron de cuirassiers, une batterie du 42^e d'artillerie, un bataillon de chasseurs à pied, et le 82^e de ligne. Ces troupes étaient commandées par le général de brigade Kampf.

Le corbillard était orné aux quatre angles de faisceaux de drapeaux; les coins du poêle étaient tenus par MM. l'amiral Pothuau, les généraux de Lacretelle, Lacroix de Vaubois et Verger.

Pendant l'office religieux, la musique de la garde républicaine s'est fait entendre. Parmi les assistants, on remarquait M. le duc de Nemours, M. le maréchal de Mac-Mahon, le maréchal Canrobert, les généraux Robert et Jolivet, MM. Wallon, Buffet, Dufaure, sénateurs, M. le baron Larrey, M. J.-B. Dumas, de l'Académie française, et un grand nombre d'autres notabilités. Le gouvernement ne s'y était pas fait représenter.

Après la cérémonie, le corps du général Vinoy est parti pour Nantes, où l'inhumation a eu lieu ce matin.

Voici une piquante fantaisie du *Mot d'Ordre* sur l'incident Gambetta-Godolle :

Les écoliers sont rassemblés sous l'œil vigilant du pion.

L'élève Godolle. — M'sieur, c'est la faute à Albert.

Le pion. — Taisez-vous.

L'élève Godolle. — Oui, vous le protégez parce que c'est le parent du proviseur.

Le pion. — Monsieur Godolle, vous me copiez cinq cents vers, et vous serez au pain sec pendant deux jours.

Plusieurs écoliers. — C'est une injustice.

Le pion. — Silence, messieurs. Une fois déjà j'avais averti M. Godolle de ne pas introduire ici, directement ou par allusion, le nom de M. le proviseur.

Plusieurs écoliers. — Il n'a rien dit du proviseur. Le pion. — Suis-je le maître ou non? Je comprends que vous cherchiez à couvrir votre camarade, mais n'essayez pas de couvrir ma voix.

L'élève Cassagnac. — Il n'a pas attaqué le proviseur.

Le pion. — Ce n'est pas à vous qu'il appartient d'expliquer sa conduite.

L'élève Dugué. — Répétez la phrase, et vous verrez.

Le pion. — Je la répéterai si je veux, et je ne la répéterai pas si je ne le veux pas.

L'élève Cassagnac. — Vous n'avez pas entendu. Le pion (pâle, les sens enflammés et cassant sa règle sur son pupitre.) — J'ai fort bien entendu.

L'élève Godolle, pleurant. — Je n'ai rien dit du proviseur, na.

L'élève Cunéo. — Tout ça, c'est des préférences.

L'élève Albert. — M'sieur, ils m'envoient des boulettes de papier maché.

Le pion, suffoqué de colère. — Je double le pain sec et le pensum.

(Plusieurs élèves sortent de leurs bancs et manifestent le désir de se rendre au cabinet.)

Le pion. — Élève Godolle, passez à la porte. Quant à ceux qui l'y suivront, je les fourre tous en retenue!

(Les élèves regagnent leurs places.)

L'élève Cunéo. — Je le répète, tout ça c'est des préférences.

L'élève Baudry d'Asson. — Il y a bientôt deux mois que je n'ai pas été puni. Je veux être puni.

Le pion. — Monsieur Baudry d'Asson, vous me conjurez dix fois le verbe : *Je veux être puni!* et pas d'observation. Si quelqu'un bronche, il aura affaire à moi.

Un télégramme reçu hier d'Agen nous apprenait que dimanche 2 mai, aux courses de Nérac (Lot-et-Garonne), les tribunes se sont effondrées. On compte environ cent personnes blessées plus ou moins grièvement ou simplement contusionnées.

Etranger.

ITALIE. — La crise ministérielle qui vient d'éclater en Italie est la septième depuis quatre ans. Il est bien avéré aujourd'hui que les gauches sont incapables de fournir un personnel de gouvernement, et plus incapables encore de supporter un ministère quel qu'il soit, puisque toutes se coalisent pour le renverser.

Comme, dans le dernier vote, la coalition qui compte un peu de tous les groupes ne donne aucune indication au roi Humbert pour le choix d'un cabinet, on croit plus que jamais à Rome que le roi devra recourir à la dissolution.

L'Italie, qui la veille de la crise disait que des élections générales donneraient peut-être la même Chambre ou une Chambre pire, est bien obligée de reconnaître que la Couronne n'a pas d'autre moyen de sortir de l'impasse. Voici ce que nous lisons dans son numéro d'avant-hier :

« Nous ne prétendons pas dicter sa conduite à la Couronne, mais il nous sera permis d'exprimer cette idée qu'il semble à beaucoup que le seul moyen de mettre un terme à cet état de crise permanente est de dissoudre enfin la Chambre.

« Le terme du mandat de cette Chambre est proche, elle est incapable de former une majorité, *il est démontré qu'il est impossible de gouverner avec elle; qu'elle disparaîsse.*

« Le roi *a*, croyons-nous, hésité jusqu'à présent, parce qu'il espérait que la Chambre voterait la loi électorale; il a dû se persuader qu'elle ne voulait pas la voter et qu'elle ne la voterait pas. Inutile donc de la laisser plus longtemps donner au pays le triste spectacle qu'elle lui donne.

« Qu'elle aille devant ses juges. »

C'est donc la dissolution prochaine. Mais il ne faut pas oublier aussi que ce n'est point la Chambre seule qui ira devant ses juges, c'est avec elle la monarchie italienne, dont le sort va être mis en jeu dans le hasard d'une lutte électorale, où le parti de l'Italia irredenta et le parti républicain pourraient bien lui porter un coup funeste.

Le roi Humbert s'est décidé à dissoudre la Chambre des députés. Le décret a été signé lundi; les élections doivent avoir lieu les 16 et 23 courant, et la nouvelle Chambre est convoquée pour le 26.

Dans le conflit qui a éclaté entre la Chambre et le cabinet, le roi ayant pris parti contre la Chambre, conserve le ministère actuel pour présider aux élections: cette solution est logique.

On voit par les dates fixées pour le scrutin que le gouvernement se presse. Il ne veut pas sans doute laisser aux partis avancés le temps de préparer leurs moyens d'action, et d'organiser une agitation électorale qui pourrait se changer en une attaque directe à la monarchie. Il brusque le renouvellement, dans l'espoir que le corps électoral donnera raison au ministère et repoussera les hommes de gauche qui l'ont renversé.

ALLEMAGNE. — On parle à Berlin de la dissolution du Reichstag. Cette Assemblée a résisté à M. de Bismark dans deux questions importantes auxquelles le chancelier paraissait tenir tout particulièrement: la question des îles Samoa et la question du monopole des tabacs.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant que le prince de Bismark, qui n'aime pas les résistances, demandât à l'empereur la dissolution du Reichstag et l'appel à de nouvelles élections.

— La Gazette de l'Allemagne du Nord publie le texte *in extenso* du projet de loi concernant l'impôt militaire. Il ressort de cette publication que les renseignements fournis jusqu'à présent sur le projet de loi doivent être complétés de la manière suivante :

Les personnes qui ont moins de 4,000 marcs de revenu paient 4 marcs par an. Celles qui ont de 4,200 à 6,000 marcs de revenu paient, en outre, un impôt de 40 à 48 marcs par an. A partir de 6,000 marcs, cha-

que personne paie 30/0 de son revenu, et l'impôt augmente de 30 marcs par chaque millier de marcs.

Le projet de loi exempte de l'impôt militaire les personnes qui sont incapables de gagner leur vie, celles qui n'ont pas un revenu suffisant pour vivre, et les individus qui seraient astreints par leur âge au service militaire, mais que des blessures reçues au service rendent incapables de rester sous les drapeaux.

Le produit de l'impôt militaire est évalué à environ 20 millions de marcs.

Chronique militaire.

La commission relative à l'examen de la proposition Laisant a entendu M. le ministre de la guerre.

Le général Farre a déclaré que personnellement il ne voulait pas prendre parti sur la question de la suppression du volontariat d'un an, qui, à ses yeux, est plutôt politique et sociale que militaire.

Mais le conseil des ministres s'est déclaré opposé à la suppression du volontariat d'un an, il se rallie seulement à la réduction du nombre des engagés volontaires.

M. Madier de Montjau a répondu que la commission a accepté le service de quarante mois, mais sous la condition de la suppression du volontariat d'un an.

Les articles de la proposition Laisant ont été mis aux voix après le départ du ministre.

L'article 1^{er}, relatif à la réduction du service militaire à trois années, a été adopté à l'unanimité moins une voix.

L'article 2, relatif à la suppression en principe du volontariat d'un an, a été également adopté à la même majorité.

La commission a ensuite voté provisoirement les autres paragraphes relatifs aux examens, et a chargé M. Laisant de la rédaction du rapport définitif.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, dans l'après-midi, le tonnerre grondé au-dessus de Saumur. La nuée a tourné autour de nous, et est allée s'abattre sur la campagne de Verrie, Milly et Denezé. La pluie est tombée à torrents, et avec elle de la grêle qui n'a fait heureusement aucun mal.

Dans une liste des peintres angevins au Salon de 1880, publiée par le *Patriote*, se trouvent les noms suivants :

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur, élève de M. E. Hébert, habitant Paris. Portrait de M^{lle} Julia de Cléry et portrait de M^{lle} G. C.

Cormery (Georges), né à Angers, élève de MM. Brunclair et Dauban, habitant Angers. M. Cormery a exposé un portrait de M. E. C.

Huault-Dupuy (Valentin-René), né à Angers, élève de M. Sauvageot, habite Angers. A exposé deux paysages: *La Maine en Reclée* et un *Chemin en Anjou*.

ces, quand surviendraient les nouveaux déplacements nécessitant une augmentation de dépenses.

(A suivre.)

AUGUSTA COURTAT.

MUSÉE DES FAMILLES

41, rue Saint-Roch, — Paris.

Prix de l'abonnement d'un an. — Paris: 7 fr. Départements: 8 fr. 50.

SOMMAIRE DES MATIÈRES DE MAI 1880.
Récits historiques. — Le Serment de la Veuve, par Raoul de Navery.
La Science en famille. — A propos de l'Électricité, par E. M.
Voyages. — Souvenirs d'un voyage dans l'Afghanistan, par le docteur X.
Variétés. — Historiettes et proverbes, par A. Surmay.

Nouvelles. — Page et perroquet, par Étienne Marcel.
L'Afrique française. — Un souvenir de l'Oasis d'El-Kantara, par G. Vuillier.

Chronique. — Histoire du mois, par A. de Villeneuve.

Illustrations. — Les Conjurés. — Sur le Quai de la Meuse. — Le Clerge bénit. — Goltath et le gentilhomme bourgeois. — Une porte de Caboul. — Arrivée à Paris. — Louis XIV recevant la duchesse de Bourgogne. — L'Oasis d'El-Kantara. — Le professeur Nordenskiöld.

Mercur de France. — Théâtres.

saint Nicolas. Électrisés par son annonce, nous ne remarquons pas la disparition de quelques jeunes officiers qui jouaient là, une minute avant, avec nous. Le son de la cloche devient de plus en plus distinct, nous l'entendons dans l'escalier, puis des coups violents ébranlent la porte du salon. Tous les enfants effrayés se pressent les uns contre les autres; les parents les encouragent à faire bonne contenance.

— M. David, crie-t-on derrière la porte, voulez-vous recevoir saint Nicolas, qui marie les filles avec les gars?

— Je ne demande pas mieux, répond mon père: entrez, vénérable évêque, vous reposer dans ma maison; vous y serez le bienvenu.

La porte s'ébranle furieusement, un infernal tapage de coups de marteaux et de son de cloches retentit, et saint Nicolas nous apparut dans sa gloire.

Selon l'antique usage, on nous fit nous agenouiller à ses pieds et réciter nos prières; les prières dites, le saint prit la parole, et nous monologua un court sermon sur le texte: « Heureux les pauvres d'esprit, le royaume des cieux leur appartient. »

Je vous affirme que du sermon je n'en entendis pas un mot; mon admiration était trop captivée par sa belle mitre d'or, sa chape chamarrée de rubans, et sa crosse le long de laquelle appendaient,

retenus par des favoris roses, les bonbons qui excitaient notre convoitise.

Le sermon fini, le saint gronda ma mère sur la raideur de son escalier et l'étroitesse de l'orifice de sa cheminée, qui ayant empêché son mulet de parvenir à grimper par l'une et à descendre par l'autre, l'avait forcé d'attendre sur le toit que son maître lui commandât de décharger ses paniers dans la cheminée. — Ici les enfants lancèrent un coup d'œil furtif au foyer. Moi, seule, ne bougeai pas. Pétrifiée, — la bouche entr'ouverte, les joues en feu, les yeux écarquillés, je fixais le saint, sans que rien pût détourner mon attention de sa mitre et de sa crosse.

— Mes chers enfants, conclut le saint: « Amen, venez prendre mes bonbons. » Toi, Louis, approche; choisis.

Louis s'approcha, choisit: tout lui plut; il mit la main sur chaque bonbon. Son choix nous consterna.

Le saint lui ayant demandé ce qu'il comptait laisser aux amis :

— Le bâton, répondit-il, sans hésiter.

Peu s'en fallut que le saint ne perdît son sérieux. Il admonesta sévèrement le petit gourmand, réduisit sa part, et nous donna les nôtres avec force embrassades. Nous les portions à nos parents; mais on nous prévint de ne pas regarder en arrière, parée que le bon mulet, en train de déchar-

ger ses colis dans la cheminée, les reprendrait si nous venions à enfreindre sa défense.

Nous ne bougeâmes pas.

Le dieu Terme était le mouvement perpétuel comparé à nous durant ces quelques minutes, qui furent, ma foi, bien employées par le mulet. La cheminée regorgeait de jouets; nous nous précipitâmes vers mon parrain, nommé distributeur; il nous en remit à chacun; dans notre jubilation, nous nous détournâmes pour remercier le saint: il avait disparu.

Cette petite comédie enfantine se renouvela tous les ans, jusqu'à ce que j'eusse atteint ma sixième année, âge où le doute tempère la foi. J'avais remarqué que saint Nicolas ressemblait beaucoup trop au père d'une petite fille de mes amies, et je communiquai mes soupçons à ma mère. Le saint avait vécu. On imagina d'autres récompenses moins mystiques.

Le bonheur de mes parents aurait été complet sans le grave souci de mon avenir qui les tourmentait. Leur capital s'étant dissipé en frais onéreux suscités par de continuels changements de garnison, il ne leur restait, pour subvenir à l'entretien du ménage, que la rente viagère et une solde de lieutenant. Aussi, leur fallut-il renoncer au luxe, vendre voitures, chevaux, habiter un simple appartement et se contenter d'un confortable médiocre, pour ne pas se trouver dénués de ressour-

revenu, et
ar chaque
pôt mili-
pables de
pas un re-
individus
au service
reçues au
er sous les
est évalué

Lachèse (M^{me} Marthe-Sophie-Emma), née à Angers, élève de M. Paul Flandrin, habite Angers. A exposé un portrait de M. A. Desgoffes. Quesnay de Beaurepaire (Alfred), né à Saumur, élève de Gigoux et Besson, habite Paris. A exposé une scène militaire de la Campagne de la Loire en 1870. « Le capitaine d'artillerie X... », appuyé par des mobiles et des lanciers, amène un de ses avant-trains pour enlever un canon que l'ennemi a été forcé d'abandonner. »

Tressières (Joseph), né à Saumur, habite Paris. A exposé un tableau de genre intitulé : *Un intrigant*. Lutscher (Fernand), né à Angers, élève de M. Dauban. A exposé deux tableaux : *Un printemps*; *Un jour de décembre dans les bois, en Anjou*.

M. Constant Somerville a l'honneur de prévenir le public que dimanche prochain 9 mai, à 4 heures du soir, sur la place de la Bilange, il y aura *ascension d'un ballon* avec nacelle. Quelque soit le temps, cette ascension aura lieu.

ANGERS.

Deux grandes fêtes vélocipédiques, données par le *Véloce-Club* d'Angers, auront lieu dans cette ville :

1^{re} La première le jeudi 6 mai, au Jardin du Mail, et commencera à 4 h. 1/2 (très-précise).

2^e La seconde (*grande course de fond*), le dimanche 9 mai, au Mail, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

UN DRAME

A SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, ARRONDISSEMENT D'ANGERS.

Samedi 1^{er} mai, les paysans occupés dans les champs, sur la route de Saint-Georges à Chalonnnes, entendirent, à quelques minutes d'intervalle, deux coups de pistolet, puis les cris : « A moi ! à moi ! à l'assassin ! » En un instant, tout le monde se précipita vers l'endroit d'où partaient les cris. On trouva étendu dans un fossé un malheureux, la cuisse percée d'une balle, pendant qu'un autre homme s'enfuyait.

Le blessé est relevé, mis dans une charrette et transporté à son domicile, où bientôt arrivait le docteur Cesprez. A un kilomètre environ, près la métairie des Grandes-Fourches, le meurtrier était arrêté par le garde-champêtre, aidé ensuite du brigadier de gendarmerie et d'un gendarme.

On fouille l'individu, et l'on trouve à sa ceinture un pistolet tout chaud encore et déjà rechargé; dans ses poches, un revolver à six coups chargés, de la poudre, des cartouches, des balles, des amorces; dans son porte-monnaie 50 francs. L'homme est convenablement vêtu, il est porteur d'un livret de la classe 1871, et dénommé Paul Anizon.

D'après les réponses qu'il a faites dans un premier interrogatoire, il est de Mauves, près Nantes, où il habite avec sa mère, rentière, et son frère qui s'occupe de jardinage. Lui ne fait rien, parce que « tout le monde l'abrutit par le physique. » Il était venu le matin par le chemin de fer

d'Oudon à Chalonnnes, puis avait pris à pied la route de Saint-Georges. En approchant du bourg, il avait aperçu une femme gardant sa vache, la femme Jaude, et avait tiré sur elle sans l'atteindre. Plus loin, passant près d'un paysan qui chargeait du fourrage sur une brouette, il lui avait tiré, à six pas, un coup de pistolet qui porta en plein dans la cuisse et renversa l'homme. Pourquoi Anizon a-t-il tiré ? Il ne sait pas; il répond en ricanant « qu'on l'abrutit » et qu'il en aurait fait tout autant à un autre. L'information éclairera ce triste problème. Anizon a été conduit à la prison d'Angers.

La victime, Jean Binet, est un brave et laborieux cultivateur, âgé de 33 ans, père de famille, estimé de tous. Sa blessure paraît grave; le projectile n'a pu être extrait de la plaie, et l'on craint que le nerf sciatique ne soit attaqué. Le *Journal de Maine-et-Loire*, auquel nous empruntons quelques-uns des détails qui précèdent, dit que, dimanche, Binet souffrait beaucoup, mais sans qu'aucune complication fût survenue dans son état.

TOURS.

La police de Tours vient d'arrêter un filou que l'on recherchait depuis quatre ans, et qui, sous divers noms bien connus de la noblesse, exploitait le clergé et l'aristocratie.

Lundi dernier, il se présentait chez M. Jules Delahaye, rédacteur en chef du *Journal d'Indre-et-Loire*, en se disant le fils du baron Huguet, ancien général carliste, et se recommandait des noms de MM. Maggiolo et André Barbey, de la *France nouvelle*.

L'embarras que le prétendu baron Huguet éprouva à répondre aux questions qui lui étaient adressées détermina M. Delahaye à étudier son interlocuteur au point de vue particulier du procureur de la République. Il le mit en présence d'un officier carliste, M. Ramero, qui n'eut pas de peine à découvrir que notre gentilhomme était de ceux qui se disent Espagnols et qui ne sont pas du tout Espagnols.

M. Delahaye feignit cependant d'être la dupe de l'escroc, qui, encouragé, lui conta ses éblouissantes aventures; pendant le récit, on faisait prévenir la police. Une demi-heure après, le faux baron Huguet était mis sous clef, avec tous les égards dus à sa haute lignée.

Il est vraisemblable que cet audacieux filou est le même qui a fait dans toute la France des victimes sans nombre, et qui a été signalé à la police comme se parant tour à tour des noms de marquis de Vogué, comte de Chabrière, Gicquel des Touches, etc.

Le sieur Huguet est très-connu dans l'Ouest; dernièrement il faisait sa tournée à Angers, Nantes et Saint-Nazaire.

NANTES.

On lit dans *l'Espérance du peuple*:

« Les excitations de la presse radicale et libre-penseuse portent leurs fruits.

» Hier encore, on nous signalait un fait ignoble qui s'est passé jeudi dans notre ville.

» Une sœur de charité, une de ces saintes filles de Saint-Vincent de Paul qui vont soi-

gnier les pauvres à domicile, panser les plaies, et sacrifient leur vie au soulagement de la misère, a été grossièrement insultée et menacée sur la route de Rennes.

» Un homme assez bien vêtu, qui paraissait avoir une cinquantaine d'années, et n'était nullement ivre, s'écria, en passant auprès de cette pauvre sœur: Ah! CANAILLE!! TU NE TARDERAS PAS HEUREUSEMENT A ÊTRE GUILLOTINÉE.

» La religieuse continua son chemin, demandant à Dieu de pardonner à ce scélérat.

» Deux femmes, qui avaient entendu cet ignoble propos, ne purent retenir leur indignation et exprimèrent en termes énergiques l'horreur que leur inspirait une pareille lâcheté.

Hélas! la lecture des feuilles anti-religieuses produisent des faits semblables dans bien d'autres localités.

Faits divers.

Nous ne sommes pas dans l'habitude d'entretenir nos lecteurs de placement de fonds; mais nous pensons pouvoir déroger à cette règle, et appeler leur attention sur une souscription qui nous paraît remplir toutes les conditions désirables aux points de vue de la solidité et des bénéfices.

Il s'agit d'un canal de navigation d'une longueur de 40 kilomètres, concédé en 1834 pour 90 ans.

Outre la perception des droits de navigation, le concessionnaire a la jouissance du droit de pêche et la propriété absolue du produit des berges, consistant en herbes et en bois. Lesdites berges sont actuellement plantées d'environ 30,000 arbres, consistant principalement en peupliers de tous âges.

Les produits actuels s'élèvent à 35,000 fr. par an et se décomposent comme suit:

1 ^o Droits de navigation d'après les écritures.....	44,568 fr.
2 ^o Location de la pêche par baux authentiques.....	4,500 »
3 ^o Vente d'herbes.....	4,500 »
4 ^o Produit annuel de l'élagage des arbres.....	2,500 »
5 ^o Coupes annuelles d'arbres, au minimum.....	9,000 »
TOTAL.....	35,068 fr.

La C^o Concessionnaire, dans le but de développer le revenu du canal, a l'intention d'acheter un certain nombre de bateaux à vapeur et de chalands pour le transport des personnes et des marchandises et de planter sur les berges environ 200,000 pieds d'osiers dont le produit annuel n'est pas moindre de 4 franc par an.

Pour arriver à ce résultat, elle offre au public 2,500 obligations émises à 100 fr., remboursables à 120 fr. en 26 ans, et donnant un revenu annuel de 6 fr. net d'impôt; c'est donc un placement supérieur à 7 0/0.

Ces obligations ont pour garantie tout l'actif de la Société. Le service des intérêts et de l'amortissement n'exige qu'une somme annuelle de 49,000 fr., et, à supposer, ce

qui n'est pas possible, que les revenus n'augmentent pas, l'obligataire est toujours assuré du fonctionnement des deux services, de l'intérêt et de l'amortissement.

Ces diverses considérations nous ont amenés à recommander cette affaire à nos lecteurs d'une façon toute particulière. D'ici fort peu de jours, l'émission sera ouverte, et nous aurons soin de les en informer.

REVUE FINANCIÈRE.

La semaine a été consacrée en entier au travail préliminaire de la liquidation. On parlait il y a huit jours sur le 5 0/0 du cours de 119.07 1/2; la réponse des primes s'est faite le 30 avril à 119.17 1/2. Mais cet écart de 10 centimes est bien loin de donner la mesure du mouvement du marché. On s'est élevé, en effet, dans la journée de jeudi à 119.35, et cette progression ne se serait pas arrêtée sans une nouvelle tout-à-fait inexacte qui s'est accréditée pendant une heure à la Bourse.

Quoiqu'il en soit, dès que la réponse a été faite, la reprise s'est continuée et accentuée. Elle se développera encore sous l'influence du détachement du coupon qui s'est opérée sur le 5 0/0.

Au milieu de l'amélioration générale du marché, le 3 0/0 s'établit à 84.30, et l'amortissable gagne à peine quelques centimes à 85.50.

Les deux fonds étrangers qui se recommandent le plus aux capitaux de placement par leurs cours actuels et leurs éléments de crédit, l'Italien et le Florin d'Autriche, ont une excellente tenue, en attendant tout le bénéfice que la hausse doit leur rapporter. L'échec parlementaire que vient de subir le ministère Cairoli n'a exercé aucune action sur les cours de l'Italien. Cet incident est en effet tout politique et ne touche pas aux intérêts financiers. On sait que tous les groupes du parlement italien luttent d'émulation pour asseoir sur les bases les plus incontestables le crédit national.

L'Autrichien a atteint et dépassé le cours de 75. La résistance dont ce fond a fait preuve suffit à démontrer qu'il n'est pas à son cours normal et qu'on doit s'attendre, dans un délai prochain, à une large reprise.

Le Florin hongrois a fléchi de 90.90 à 90.25. Le Russe 5 0/0 1877 se maintient presque exactement à son cours antérieur: 95.30, — 93.30.

Le groupe des institutions de crédit mérite une attention toute particulière. Les cours n'ont pas encore progressé, mais les achats du comptant sont nombreux, bien suivis, et garantissent aux principales valeurs une progression prochaine.

Nous mettons au premier rang des titres qu'il convient aujourd'hui de placer en portefeuille l'action de la Banque d'Escompte. Cette action coûte net à son cours actuel 425 francs; or les bénéfices acquis pour l'exercice 1879 représentent presque un revenu de 10 0/0. Comme le dividende ne sera payé qu'au mois de juillet prochain, il vient effectivement en déduction sur le prix d'achat. L'année 1880 ne sera ni moins active ni moins féconde en profits que l'a été 1879.

Nous signalerons aussi la Banque de Paris à 935, le Crédit Lyonnais à 928.75, la Société générale à 560, et la Société financière à 542.50.

L'ensemble des valeurs hypothécaire et foncière mérite aussi de fixer le choix des capitalistes.

Nous trouvons dans ce groupe les actions et les obligations du Crédit Foncier de France, les actions de la Société des Immeubles de Paris, enfin celles de la Foncière Lyonnaise.

Il y a là de très-intéressantes combinaisons d'achats à établir.

Les excellentes communications adressées jeudi aux actionnaires de la Société Générale Française de Crédit ont ravivé les demandes sur les actions anciennes et nouvelles de cette Société.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 2 mai 1880.

Versements de 181 déposants (43 nouveaux), 17,389 fr. » c.
Remboursements, 6,684 fr. 93 c.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite et fin.)

— Le médecin est noyé ? s'écria le maire.
— Non, grâce au courage et au dévouement de Morisset, qui, ayant entendu son cri de détresse, est venu à son secours.
— Mais quel est le coupable ?
— Le même qui avait commandé à Morisset d'assassiner M. Hervey : Jean Malicorne !
— C'est bien grave ! Et les preuves ?
— Vous en trouverez sans doute chez lui. Qui donc avait intérêt à commettre un pareil crime ? Qui donc était l'ennemi de M. Hervey ? Qui donc l'a constamment persécuté et calomnié ? Un seul homme : Jean Malicorne !
Depuis longtemps M. le maire de Château-Bernard était revenu de la haute opinion qu'il avait eue jusqu'alors de son riche voisin.

— Il y a des présomptions assez graves pour commencer une instruction, dit-il. Je me rends immédiatement chez M. Malicorne. Envoyez-moi Andoche Morisset, je vais l'interroger.

— Dans une heure il sera ici.

Lorsque le maire arriva dans la maison de l'usurier, celui-ci était au lit et en proie à une fièvre violente. Sa femme était à ses côtés.

— Monsieur Jean Malicorne, dit le maire, la voix publique vous accuse d'avoir, cette nuit, levé les aiguilles de la Cure pour arriver à la mort de M. le docteur Hervey. Est-ce vrai ?

Malicorne semblait se débattre contre un fantôme dont la vue l'obsédait.

Un râle sourd sortit de sa poitrine.

— Ah ! Seigneur ! s'écria madame Julienne, mon pauvre Jean n'a point quitté le lit depuis hier. Voyez dans quel état il est.

Le maire jeta un regard dans la chambre.

Dans la ruelle du lit, il vit un pantalon tout humide encore, maculé de boue, souillé par la vase et l'eau; à côté, une paire de gros souliers ferrés était dans le même état.

— Ah ! malheureux ! s'écria-t-il en secouant le bras de l'usurier, regardez !

Jean Malicorne se dressa sur son séant; ses cheveux étaient hérissés, ses yeux disparaissaient dans leur orbite; ses traits, fortement contractés, avaient cette teinte de cire, précurseur de la mort.

— Eh bien, oui ! dit-il, oui ; je me suis vengé ! Le Parisien est mort, il n'épousera pas Adrienne !

— Vous vous trompez, Jean Malicorne, dit le maire d'une voix grave, M. Hervey est vivant.

Malicorne poussa une exclamation de rage et de désespoir.

Le sang afflua au cerveau, et la congestion se déclara.

Jean Malicorne était perdu !

Il retomba sur son lit, et son agonie commença.

Elle dura deux jours. Il mourut dans la soirée du vendredi, sans avoir repris connaissance.

Dieu s'était chargé de la punition du vieux pêcheur !

Deux mois plus tard, mademoiselle Adrienne Debray se nommait madame Jacques Hervey.

Quant à Prosper Malicorne, il changea de nom et se fit appeler le comte de Château-Bernard. Aidé de quelques amis, il dévora en peu de temps la succession de son père; puis, ne sachant que faire pour vivre, il s'est associé à une somnambule *extralucide*, et, à l'heure présente, il signe, comme officier de santé, les ordonnances de son *sujet*.

Julienne Malicorne n'est point encore morte : plus rapace, plus avare que jamais, on la trouve sur les bords de l'Yonne, faisant paître une vache étique, et, fidèle à ses anciennes habitudes, elle ne rentre dans sa maison qu'après avoir rapiné dans les champs de ses voisins.

Si l'un de nos lecteurs a jamais occasion de parcourir la route de Vermonthon à Courson, qu'il s'arrête à la seconde borne kilométrique, après avoir

quitté le premier de ces deux bourgs : il verra à mi-côte, sur la droite, une maison coquette, construite en pierres et en briques rouges, et tout entourée de grands bois. Une longue avenue, plantée d'arbres, conduit de la maison à la rivière. Devant elle sont de vastes horizons. Rien n'est plus charmant et plus pittoresque que cette habitation.

C'est là que demeurent M. et madame Jacques Hervey, à égale distance à peu près des deux amitiés qui les ont protégés et ont aidé à leur bonheur.

Madame Jacques Hervey a aujourd'hui un peu plus de quarante ans; elle est encore belle et adorée de tout le monde.

Jacques Hervey vit en philosophe et en sage, entre ses amis, sa femme et deux beaux garçons dont il espère faire des citoyens utiles.

Tout est bien qui finit bien !

ARMAND LAPONTRE.

FIN.

Un de nos bons pochards attrape une fièvre de cheval qui lui dessèche le gosier.

Le médecin appelé cherche en même temps à couper la fièvre et la soif.

— Occupez-vous de la fièvre seulement, dit le malade; pour la soif, j'en fais mon affaire.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratis franco.
Écrire à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le coré Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais de fortes oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. Russon, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. 35 matin.	10 h. 30 matin.	10 h. 34 matin.
8 10 —	11 45 —	11 48 —
1 25 soir.	4 50 soir.	4 53 soir.
4 55 —	8 11 —	8 14 —
7 40 —	11 35 —	11 38 —

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A ANGERS
5 h. 30 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 56 matin.
10 45 —	5 36 soir.	5 39 soir.
12 15 soir.	3 48 —	3 51 —
6 45 —	10 32 —	10 35 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 MAI 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 %	81 60	30		Crédit Foncier colonial . . .	450			Canal de Suez	968 75		
3 1/2 %	86	30		Crédit Foncier, act. 500 f. . .	1190			Crédit Mobilier esp.	590		
4 1/2 %	115	30		Obligations foncières 1877 . .	364			Société autrichienne.	590		
5 %	118 35	30		Sec. gén. de Crédit industriel et commercial.	727 50	2	30	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	516			Crédit Mobilier	769			Orléans	386 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857 .	541			Crédit Foncier d'Autriche . . .	760	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	387 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 .	507 50	1	60	Est	742 50	1	25	Est	387		
— 1865	533			Paris-Lyon-Méditerranée.	1835	10		Nord	390 50		
— 1869	508 75	30		Midi	1015	35		Ouest	385 50		
— 1871	509 50	1	30	Orléans	1117	7	50	Midi	383		
— 1875	517	1		Ouest	780	2	50	Paris (Grande Ceinture).	384 75		
— 1876	518			Compagnie parisienne du Gaz. .	1305	5		Paris-Bourbonnais	387 50		
Banque de France	3360	15		C. gén. Transatlantique	612 50						
Comptoir d'escompte.	592 75	1	30								
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS	ARRIVÉES A ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	5 h. 45
5 — 45 — — omnibus-maté.	8 — 56
7 — 35 — — omnibus-maté.	11 — 35
7 — 17 — — omnibus.	10 — 15

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS	ARRIVÉES A TOURS
3 heures 26 minutes du matin, direct-maté.	8 h. 21
5 — 40 — — omnibus.	9 — 40
7 — 40 — — omnibus-maté.	12 — 40
7 — 50 — — omnibus-maté.	4 — 44
10 — 28 — — express-poste.	10 — 28

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Étude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.
Le dimanche 9 mai 1880, à midi.
Il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M. LE BLAYE, à LA VENTE PAR ADJUDICATION DE DIVERSES PARCELLES DE TERRE, PRÉ ET VIGNE. Près Muret, en Distré, aux cantons du Harda, des Cloiseaux, de la Cave-Dentelles, de Villevert, de la Rosse, de l'Échalier, du Beaumais, de Mortfond, des Gruches, de Gale-Rateau, du Dœuil, de Champeau, de l'Illet et du Moulin-à-Vent. S'adresser audit notaire. (255)

Étude de M. MÉHOUSAS, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMIABLE.
En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs.
1^o GRAND CLOS DE VIGNE, situé à Terrafort, communé de Bagnoux, contenant 5 hectares environ, entouré de murs;
2^o UNE MAISON NEUVE, sise à Saumur, rue du Champ-de-Foire prolongée, avec jardin et dépendances. Voir les placards pour plus amples renseignements. S'adresser à M. MÉHOUSAS, notaire, rue Beaupaire. (236)

Études de M. DE LA PECCHAUDIÈRE, avoué à Nantes, rue Scribe, n^o 4, Et de M. RELIQUET, notaire à Nantes, rue de l'Ecluse, 4.
VENTE DE BIENS DE MINEURS
UN TRÈS-BEAU CHALET

Situé à Pornichet, commune d'Escoublac (Loire-Inférieure). Sur la plage, à cinq minutes de la gare de Pornichet. Vue sur l'embouchure de la Loire et la baie du Pouliguen; Servitudes diverses, écurie, remise, jardin, bois de sapins; Le tout d'une superficie approximative de 3,200 mètres, borné nord Touzeau, est l'avenue, sud Dupuis, ouest l'Océan. Mise à prix : 60,000 fr. L'adjudication aura lieu le jeudi 3 juin 1880, à une heure, en l'étude dudit M. RELIQUET. (228)

Commune de Villeberrier.
ADJUDICATION DE TRAVAUX
RESTAURATION DES MAISONS D'ÉCOLE.
Le Maire de la commune de Villeberrier prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Villeberrier, le dimanche 9 mai 1880, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la restauration des maisons d'école.

Les devis s'élèvent à la somme de 15,042 fr. 71 c., compris les honoraires de l'architecte.
Les cahiers des charges et devis sont déposés à Villeberrier, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace. (231)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
BELLE MAISON BOURGEOISE
Avec cour, remise, écurie et jardin.
Située rue Beaupaire, n^o 25.
S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M. MÉHOUSAS, notaire. (103)

A VENDRE
Un joli CHIEN DE TERRE-NEUVE, robe noire et blanche, âgé de quatre ans.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, sans enfant, demande un emploi, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ NATIONALE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE
Rue Saint-Antoine, 236, à Paris.
J. DUREN & C^{ie}
PRODUIT DÉTRUISANT LE PHYLLOXÈRE
Régénérant la Vigne
POUSSANT A LA FRUCTIFICATION
100 kil. par 1,000 pieds de vigne.
50 fr. les 100 kil. pris au Dépôt
PAR LE PRINCE RÉDOUT
S'adresser au Siège social, A PARIS
ou à M. CARON, agent-général à Saumur. (148)

Avis Important.
LE MONITEUR DE LA FINANCE
Paraissant tous les Dimanches
Est envoyé gratuitement pendant une année à tout abonné d'un journal financier qui justifie de cette qualité par sa bande d'abonnement.
Adresser les demandes à Paris, 14, Avenue de l'Opéra, à l'Administration du MONITEUR DE LA FINANCE

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.
Un N^o par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4^e et un morceau de musique.
PARIS : 10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.
ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.
Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.
ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

VINS ROUGES DE TABLE RECOMMANDÉS
La Bordelaise de 228 litres, rendue franco de port à la gare de l'acheteur.
1879 1878 1874 Paiement 90 jours. En demi-riche, 8 fr. en sus pour différence de transport et de logement. Les CHATEAUFERRÈRE 145 160 185 et 1874 sont prêts à mettre en GRAVES BLANCS.. 110 125 140 teilles.
EAU-DE-VIE D'ARMAGNAC, de 100 à 250 fr., suivant par fûts de 30 à 80 litres, logement en sus. Au-dessus de 100 litres, n'est pas compté.
S'adresser à M. HENRY VALÉRY, propriétaire-viticulteur au château Pire, à Floirac, près Bordeaux (Gironde).

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)
DOM MAGUELONNE, Prieur.
IN VENTÉ 1373
PAR LE PRIEUR PIERRE BOURSAUD EN L'AN 1373
Prix du Flacon : 2 fr.
Agent général : SEGUIN, 3, rue Huguerie, Bordeaux.
Se trouve, à SAUMUR, chez EOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

DENTIFRICES du D^r DELABARRE
Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale
Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.
MIXTURE ORIENTALE
Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramolissement égyptiennes.
Dépôt chez M. Henri FOURNIER, 18, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Riz spéciale préparée au Blamuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, inventeur — 9, rue de la Paix
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.
Saumur, imprimerie de P. GODET.